



Charte éditoriale

A l'attention des contributeurs de la RDAA

Que vous soyez

- ✓ Doctorant en droit OHADA,
- ✓ Juriste confirmé praticien
- ✓ Universitaire s'intéressant à l'OHADA,

Vos articles peuvent être publiés dans la Revue numérique du Droit des Affaires en Afrique (RDAA).

Pourquoi la RDAA ?

La législation et la jurisprudence nées de l'OHADA font de plus en plus l'objet de travaux doctrinaux (thèses, articles, observations sur les décisions de justice). Pour l'instant, ces études sont éparses et ne sont pas guidées par une ligne directrice susceptible de faire ressortir la cohérence de la législation OHADA. Cette situation pourrait être améliorée par la mise en œuvre d'un suivi autant que possible coordonné et orienté vers un résultat **pratique de l'actualité législative, jurisprudentielle et doctrinale**. C'est le défi que l'IDEF s'attèle à relever.

C'est ainsi que l'IDEF a initié depuis 2015, à l'instigation des entreprises et des professionnels du droit qui en éprouvent le besoin, une action en faveur d'une « doctrine OHADA ». Cette action s'est traduite par la mise sur pied d'une revue numérique dénommée : « Revue du Droit des Affaires en Afrique », en abrégé « RDAA ».

Contact pour soumettre un article ou pour en savoir plus

Secrétariat Général de la RDAA

Arlette Boccovi

Courriel : arlette.boccovi@institut-idef.org

Portable : 00 33 619252285



« Dispositions de la Charte éditoriale de la RDAA »

1. Orientation

Tout article susceptible d'être publié devra :

- ✚ Etre l'occasion d'apporter une réflexion à des solutions législatives ou jurisprudentielles tout en cherchant à leur donner cohérence et efficacité.
- ✚ S'efforcer d'être concret, pratique et concis

La revue est ouverte à tout intéressé, notamment aux juristes camerounais de langue anglaise qui sont tenus d'appliquer le droit OHADA ainsi qu'à tout « lawyer » africain dont les textes seront publiés en anglais avec traduction de la substance en français.

2. Les sujets traités

La RDAA traite de toute question susceptible de faire progresser le droit des affaires en Afrique. Ainsi sont reçus des contributions traitant des sujets relevant :

- ✚ du droit OHADA
- ✚ du common law des pays africains le pratiquant en vue d'établir des comparaisons avec le droit OHADA
- ✚ de tout autre droit susceptible d'enrichir la doctrine et la jurisprudence OHADA.

3. Le public de lecteurs

La revue est destinée à un large public comprenant : les professionnels du droit, les décideurs en entreprise, les étudiants et toute personne s'intéressant à l'OHADA.

Contact pour soumettre un article ou pour en savoir plus



Mise à jour : septembre 2017

4. Les règles rédactionnelles

Pour être éligible à la publication, tout écrit devra répondre aux normes suivantes :

- ✚ Texte numérique brut de une à huit pages à savoir :
 - Deux pages maximum pour un compte rendu de lecture (Rubrique Lu pour vous)
 - Trois pages maximum pour un commentaire de décision ou un sujet doctrinal
 - -Huit pages maximum pour une analyse de législation ou de tendance jurisprudentielle (Rubrique Regard)

- ✚ Mise en forme :
 - Police : Times New Roman 12 pour tout le texte (à l'exception des notes de bas de page)

 - Titre de l'article : en minuscule, gras non encadré

 - Corps du texte : Interligne simple
 - Italique pour les citations (article de loi, jurisprudence.....)
 - Ne pas abuser du caractère gras
 - Ne pas utiliser de couleur
 - Notes de bas de page automatique : Times New Roman 10 ; visible en bas de page (et non à la fin de tout le texte)

- ✚ Résumé de l'article :
 - Joindre un bref résumé en français et en anglais de l'article.
 - Dans l'impossibilité pour l'auteur de produire un résumé en anglais, il devra en communiquer uniquement la version en français et marquer son accord en vue de sa traduction par l'IDEF.

- ✚ Identification du contributeur
 - Prénom, Nom, Titre
 - Bref résumé de CV ou de profil (avec photo numérique si possible)

Contact pour soumettre un article ou pour en savoir plus

Secrétariat Général de la RDAA
Arlette Boccovi
Courriel : arlette.boccovi@institut-idef.org
Portable : 00 33 619252285

REVUE DU DROIT DES AFFAIRES EN AFRIQUE (RDAA)

Editée par



Mise à jour : septembre 2017

5. Les contributeurs

Peuvent soumettre des articles :

- ✚ Les doctorants en droit OHADA,
- ✚ Tout docteur en droit OHADA
- ✚ Tout juriste confirmé praticien ou universitaire s'intéressant à l'OHADA quelle que soit sa nationalité

Les juristes anglophones africains (même hors OHADA) sont encouragés à proposer des articles.

Tout auteur souhaitant remettre une contribution, doit en informer le secrétariat général de la revue et s'engager à remettre son texte dans le délai de deux mois.

Par cette communication, l'auteur accepte de céder à l'IDEF les droits d'exploitation sur le texte transmis.

Avertissement : Tout auteur en soumettant un article destiné à une éventuelle publication déclare que son œuvre est authentique et que toutes les informations qui y sont contenues ont fait l'objet de vérification scientifique par ses propres soins.

6. Rétribution

Dans le but d'encourager le travail de recherche, les contributions des auteurs sont rétribuées comme suit :

- ✚ Commentaire d'une décision : 50 euros
- ✚ Compte rendu de lecture : 50 euros
- ✚ Etude doctrinale : 100 euros
- ✚ Analyse de législation ou de tendance jurisprudentielle : 100 euros

7. Adresse de publication

La RDAA est publiée sur le site de l'IDEF dont l'adresse est la suivante : <http://www.institut-idef.org/>

4

Contact pour soumettre un article ou pour en savoir plus

Secrétariat Général de la RDAA

Arlette Boccovi

Courriel : arlette.boccovi@institut-idef.org

Portable : 00 33 619252285

REVUE DU DROIT DES AFFAIRES EN AFRIQUE (RDAA)

Éditée par



Mise à jour : septembre 2017

Toute contribution acceptée est mise en ligne selon le calendrier fixé par le secrétariat général de la revue.

8. L'organisation de la revue

Rédacteur en chef : Me Richard Mugny

Directeur scientifique : Pr Barthélemy Mercadal

Secrétaire générale : Mme Arlette Boccovi

Secrétaire administrative : Mme Michèle Andreu

Comité de rédaction : Mme Marie-Annick Darmaillac, Pr Barthélemy Mercadal ; Me Sylvain Mensah-Attoh ; Me Jean-Jacques Lecat ; Me Antoine Delabrière ; Association du Notariat Francophone (ANF) ; Me Raïssa Bambara.

« Partenaires de la RDAA »

La RDAA est soutenue par les entreprises suivantes à qui l'IDEF adresse sa gratitude :

- BOLLORE AFRICA LOGISTICS
- GROUPE ORABANK
- SIRE OHADA
- BAKER McKENZIE

Arlette BOCCOVI
Secrétaire Générale de la RDAA

Contact pour soumettre un article ou pour en savoir plus

Secrétariat Général de la RDAA

Arlette Boccovi

Courriel : arlette.boccovi@institut-idef.org

Portable : 00 33 619252285